

L'antisémitisme contemporain dans les établissements d'enseignement supérieur en
Amérique du Nord

Mémoire présenté à la Coalition parlementaire canadienne de lutte contre l'antisémitisme

Kenneth L. Marcus¹

La résurgence de l'antisémitisme dans les établissements d'enseignement supérieur en
Amérique du Nord a été, c'est triste à dire, profusément documentée ces dernières
années², tout comme les phénomènes connexes dans d'autres régions du globe³. Dans le

¹ Chaire Lillie et Nathan Ackerman pour l'égalité et la justice en Amérique, Université de la Ville de New York, Bernard M. Baruch College School of Public Affairs; directeur, Initiative sur l'antisémitisme et l'anti-israélisme, Institute for Jewish and Community Research; ancien directeur du personnel, Commission américaine sur les droits civils, 2004-2008. Adresse : Institute for Jewish and Community Research, 3198 Fulton Street, San Francisco, CA 94118. Ce mémoire a été produit expressément pour la Coalition parlementaire canadienne de lutte contre l'antisémitisme et puise à même plusieurs des ouvrages connexes de l'auteur : ANTI-SEMITISM AND CIVIL RIGHTS POLICY, Cambridge University Press, à paraître en 2010; *Jurisprudence of the New Anti-Semitism*, 44 WAKE FOREST L. REV. , 371, été 2009; *Higher Education, Harassment, and First Amendment Opportunism*, 16 WM. AND MARY B. RTS. J., 1025, avril 2008; *Anti-Zionism as Racism: Campus Anti-Semitism and the Civil Rights Act of 1964*, 15 WM. AND MARY B. RTS. J., 837, février 2007, [ci-après Marcus, *Anti-Zionism*].

² C'est vrai tant pour les universités canadiennes, voir Stefan Braun, *Second-Class Citizens: Jews, Freedom of Speech, and Intolerance on Canadian University Campuses*, WASH. & LEE J. CIVIL RTS. & SOC. JUST., printemps 2006, p. 1, 27, que pour les établissements d'enseignement américains, voir GARY A. TOBIN ET COLL., *THE UNCIVIL UNIVERSITY*, 2e éd. à paraître en 2009; U.S. COMM'N ON CIVIL RIGHTS, *CAMPUS ANTI-SEMITISM*, 2006, accessible à l'adresse suivante : <http://www.usccr.gov/pubs/081506campusantibrief07.pdf> [ci-après CAMPUS ANTI-SEMITISM]; Kenneth L. Marcus, *Anti-Zionism, supra*, note 1, p. 837.

³ Pour des incidents ailleurs dans le monde, voir, p. ex., *ACADEMICS AGAINST ISRAEL AND THE JEWS*, Manfred Gerstenfeld, éd., 2007; MICHEL WIEVIORKA, *LA TENTATION ANTISÉMITE. HAINE DES JUIFS DANS LA FRANCE D'AUJOURD'HUI (THE LURE OF ANTI-SEMITISM: HATRED OF JEWS IN PRESENT-DAY FRANCE*, trad. angl. de Kristin Couper Lobel et Anna Declerck, 311-56, 2007); Geoffrey Short, *Antisemitism on Campus: A View from Britain*, dans *ANTISEMITISM: THE GENERIC HATRED*, 119, Michael Fineberg et coll., éd., 2007; Manfred Gerstenfeld, 2007–2008: *Another Year of Global Academic*

présent mémoire, j'aimerais expliquer trois points sur lesquels la Coalition parlementaire canadienne de lutte contre l'antisémitisme devrait porter son attention : (i) la nature et les sources de l'antisémitisme contemporain dans les campus en Amérique du Nord, (ii) les relations entre l'antisémitisme et l'anti-israélisme et (iii) l'obligation, pour les universités, de diffuser des politiques anti-harcèlement qui décrivent de façon précise les formes de harcèlement antisémite. Notamment, la CPCCA peut faire énormément pour lutter contre l'antisémitisme en demandant instamment aux administrateurs des universités d'informer les membres du corps professoral, le personnel et les étudiants sur les diverses formes de harcèlement antisémite qui sont inacceptables, en s'appuyant tout spécialement sur la définition de travail de l'antisémitisme adoptée par l'EUMC.

I. LA NATURE ET LES SOURCES DE L'ANTISÉMITISME DANS LES CAMPUS

A. La définition de l'antisémitisme

Le nouvel antisémitisme, tout comme l'antisémitisme comme tel, englobe l'idéologie, l'attitude et la pratique. De nombreuses définitions importantes de l'antisémitisme, comme la définition influente figurant depuis longtemps dans le dictionnaire *Merriam-Webster*⁴ (« *hostility toward or discrimination against Jews as a religious,*

Anti-Semitism and Anti-Israelism, 1, ISRAEL E NEWS, 14 septembre 2008, <http://www.israelenews.com/view.asp?ID=3098>.

⁴ Le Département d'État des États-Unis utilise la définition de l'antisémitisme figurant depuis longtemps dans le dictionnaire *Merriam-Webster*, à savoir « *hostility toward or*

*ethnic, or racial group*⁵ » [hostilité ou discrimination à l'endroit des Juifs en tant que groupe religieux, ethnique ou racial]), reconnaissent les aspects liés à l'attitude et ceux liés à la pratique du phénomène⁶. La dimension idéologique de l'antisémitisme a été reconnue dans la définition classique formulée par Theodor Adorno au milieu du XXe siècle : « L'idéologie [de l'antisémitisme] consiste en . . . opinions négatives stéréotypées décrivant les Juifs comme étant menaçants, immoraux et totalement différents des non-Juifs et en attitudes hostiles incitant à diverses formes de restriction, d'exclusion et de répression comme moyens de résoudre "le problème juif"⁷ ».

L'influence des premiers travaux d'Adorno sur le préjudice a souffert du passage du temps mais cette conception maintenant dépassée est d'une fraîcheur troublante lorsqu'on l'applique au nouvel antisémitisme, quand la notion d'Israël se substitue aux termes « juif » et « les Juifs ». Ainsi, l'idéologie du nouvel antisémitisme consiste en *opinions négatives stéréotypées décrivant l'État juif, ses membres, les partisans et les*

discrimination against Jews as a religious, ethnic, or racial group » (hostilité ou discrimination à l'endroit des Juifs en tant que groupe religieux, ethnique ou racial), Département d'État des États-Unis, CONTEMPORARY GLOBAL ANTI-SEMITISM: A REPORT PROVIDED TO THE UNITED STATES CONGRESS , 2008, *accessible à l'adresse suivante* : <http://www.state.gov/documents/organization/102301.pdf>, p. 6.

⁵ À noter que lorsque le terme « antisémitisme » est apparu, il désignait uniquement un sentiment d'animosité à l'endroit des Juifs plutôt qu'un sentiment d'antipathie générale envers les diverses populations sémites. *Voir, p.ex.*, Bernard Lewis, SEMITES AND ANTI-SEMITES: AN INQUIRY INTO CONFLICT AND PREJUDICE, 1986, p.117.

⁶ La définition du dictionnaire *Merriam-Webster* est utile du fait qu'elle laisse supposer l'éventail des préjugés pouvant entrer dans cette catégorie.

⁷ Theodor W. Adorno, Else Frenkel-Brunswik, Daniel J. Levinson et R. Nevitt Sanford, THE AUTHORITARIAN PERSONALITY, 1950, p. 71. [traduction]

coreligionnaires comme étant menaçants, immoraux et totalement différents des autres peuples; et attitudes hostiles incitant à diverses formes de restriction, d'exclusion et de répression comme moyens de résoudre le « problème d'Israël ».

Dans une reformulation moderne extraordinairement importante et influente de la définition de l'antisémitisme⁸, l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC) a établi la définition de travail suivante : « L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs, qui peut s'exprimer sous forme de haine à l'égard des Juifs. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme sont dirigées contre des Juifs et des individus non juifs et/ou leurs biens, vers les institutions communautaires et les établissements religieux juifs⁹. »

La définition de l'EUMC est importante en raison de la reconnaissance explicite du fait que « ces manifestations pourraient aussi cibler l'État d'Israël, perçu comme une collectivité juive¹⁰ ». Notamment, la définition de l'EUMC offre plusieurs exemples

⁸ On peut constater l'étendue de l'influence de la définition de travail de l'EUMC du fait de son adoption, par exemple, par le Département d'État des États-Unis, CONTEMPORARY GLOBAL ANTI-SEMITISM, *supra*, note 4, p. 6 et par ALL-PARTY PARLIAMENTARY GROUP AGAINST ANTISEMITISM, REPORT OF THE ALL-PARTY PARLIAMENTARY INQUIRY INTO ANTISEMITISM, 2006.

⁹ Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC), DÉFINITION DE TRAVAIL DE L'ANTISÉMITISME, 16 mars 2005, <http://eumc.europa.eu/eumc/material/pub/AS/AS-WorkingDefinition-draft.pdf>.

¹⁰ EUMC, *supra*, note 9.

récents d'antisémitisme dans la vie publique, les médias, les écoles, le milieu de travail et les institutions religieuses qui se rapportent à cette collectivité, y compris ce qui suit¹¹ :

- Le fait de faire des allégations fallacieuses, déshumanisantes, diabolisantes ou stéréotypées à propos des Juifs en tant que tels, ou du pouvoir des Juifs en tant que collectivité – telles que, particulièrement mais non exclusivement, le mythe d'un complot juif mondial ou des Juifs contrôlant les médias, l'économie, le gouvernement ou d'autres institutions sociales.
- Le fait d'accuser les Juifs en tant que peuple d'être responsables de méfaits réels ou supposés commis par un simple individu ou groupe juif, ou même d'actes commis par des non-juifs.
- Le fait de nier les faits, la portée, les mécanismes (p. ex. les chambres à gaz) ou l'intentionnalité du génocide du peuple juif par l'Allemagne nationale-socialiste et ses défenseurs et complices durant la Deuxième Guerre mondiale (l'Holocauste).
- Le fait d'accuser les Juifs en tant que peuple, ou Israël en tant qu'État, d'avoir inventé ou d'exagérer l'Holocauste.
- Le fait d'accuser les citoyens juifs d'être plus loyaux envers Israël, ou envers les priorités supposées des Juifs dans le monde, qu'aux intérêts de leur propre nation¹².

Ces exemples démontrent la lucidité de l'EUMC qui reconnaît qu'une grande partie du nouvel antisémitisme, sous le couvert de prétentions politiques ou anti-Israël, cache d'importantes affinités avec les formes antérieures de « la plus vieille haine ». En outre, la définition de travail de l'EUMC contient les exemples suivants de « la manière dont l'antisémitisme se manifeste en rapport avec l'État d'Israël » :

- Le fait de nier au peuple juif son droit à l'autodétermination.

¹¹ *Idem.*

¹² *Idem.*

- Le fait d'appliquer un double standard en réclamant [d'Israël] un comportement qui n'est pas exigé ou attendu d'aucune autre nation démocratique.
- Le fait d'utiliser les symboles et images associés à l'antisémitisme classique (p. ex. l'affirmation que les Juifs ont tué Jésus ou les accusations de meurtre rituel) pour caractériser Israël ou les Israéliens.
- Le fait de dresser des comparaisons entre la politique israélienne et celle des nazis.
- Le fait de tenir les Juifs pour collectivement responsables des actions de l'État d'Israël.

L'EUMC précise, cependant, que la critique d'Israël similaire à celle élevée contre n'importe quelle nation ne peut être regardée en soi comme antisémite¹³. En fait, pratiquement tous les commentateurs s'accordent à dire que la critique à l'endroit d'Israël n'est pas une forme d'antisémitisme comme tel. Pour cette raison, Alan Dershowitz soutient que l'allégation selon laquelle les critiques d'Israël sont dénigrés comme étant antisémites « ne tient pas la route » et est « une fabulation¹⁴ ». Le nouvel antisémitisme est une forme de préjugé et non pas une forme de critique.

B. Les sources de l'antisémitisme dans les campus

Les manifestations récentes d'antisémitisme dans les campus, au Canada et ailleurs en Amérique du Nord, ne sont pas sans lien avec les nombreux incidents qui ont fait les manchettes ailleurs dans le monde, notamment en Europe de l'Ouest et au Moyen-Orient.

¹³ *Idem.*

¹⁴ Voir Alan Dershowitz, *THE CASE AGAINST ISRAEL'S ENEMIES: EXPOSING JIMMY CARTER AND OTHERS WHO STAND IN THE WAY OF PEACE*, 2008, p.4.

Le Département d'État des États-Unis a produit une analyse utile de cette flambée mondiale en établissant les quatre principales sources de l'antisémitisme global récent¹⁵. Premièrement, il y a les préjugés traditionnels antijuifs séculaires en Europe, associés aux stéréotypes selon lesquels les Juifs ont la main mise sur le gouvernement, les médias, les affaires internationales et le secteur financier. Deuxièmement, il y a un fort « sentiment anti-Israël qui va au-delà de la critique [politique] objective des politiques israéliennes et de l'antisémitisme ». Troisièmement, on trouve l'antisémitisme musulman, fréquent dans la population musulmane en expansion en Europe, basé sur la vieille haine des Juifs, ainsi que l'opposition des Musulmans à Israël et aux politiques américaines en Iraq. La dernière source est l'anti-globalisme dirigé notamment contre Israël et les Juifs identifiés à Israël, le globalisme et les États-Unis. Les mêmes formes d'antisémitisme peuvent également se manifester dans les campus des collèges nord-américains. En règle générale, les manifestations récentes les plus importantes d'antisémitisme dans les campus ont été associées à l'antisionisme, en partie en réaction à la deuxième intifada, à la campagne menée à Gaza plus tôt cette année et à l'interminable conflit israélo-palestinien. En d'autres termes, l'aspect le plus évident de l'agitation récente dans les campus prend la forme de manifestations du « nouvel antisémitisme ».

¹⁵ DÉPARTEMENT D'ÉTAT DES ÉTATS-UNIS, REPORT ON GLOBAL ANTI-SEMITISM, 2004, <http://www.state.gov/g/drl/rls/40258.htm>.

II. LES RELATIONS ENTRE L'ANTISÉMITISME ET L'ANTI-ISRAÉLISME

Plusieurs organismes gouvernementaux, des fonctionnaires et d'autres commentateurs ont produit des cadres de travail pour faire la distinction entre le nouvel antisémitisme et les critiques non discriminatoires à l'endroit d'Israël. En règle générale, ces cadres de travail se résument à trois ou quatre critères de base, chacun reflétant un standard différent ou élargi, c'est-à-dire que le discours antisémite prend à partie les Juifs ou l'État juif et les traite de manière injuste et inéquitable et différemment des autres.

Le premier critère est l'utilisation de stéréotypes antisémites classiques pour caractériser Israël. Parmi ceux-ci, mentionnons la diabolisation des Israéliens, de la même manière que le peuple juif était autrefois dépeint comme l'incarnation du Mal. Par exemple, il arrive que l'on distribue dans les campus des dépliants sur lesquels les dirigeants israéliens sont caricaturés sous les traits du diable, tout comme les Juifs sont représentés depuis l'époque médiévale comme des agents ou des enfants du diable.

Le deuxième critère est l'application d'un double standard. Ce peut être, par exemple, le fait d'exiger d'Israël un comportement qui n'est pas attendu des autres pays ou refuser au peuple juif les droits et la légitimité consentis aux autres nations, y compris le droit à l'autodétermination. Ceux qui refusent à Israël le droit d'exister n'ont pas un discours antisémite s'ils s'opposent aussi à toutes les autres formes de nation, comme c'est le cas de certains anarchistes et globalistes, par exemple. Le point important ici, c'est l'utilisation d'une mesure différente.

Le troisième critère consiste à tenir les Juifs collectivement responsables des actions et des politiques israéliennes, sans tenir compte de la complicité réelle. Le fait de tenir collectivement responsables d'une faute des personnes individuelles, sans égard à leur action, est la définition même du préjugé¹⁶. Gordon Allport, par exemple, a élaboré une définition marquante du préjugé, à savoir « [u]ne attitude adverse ou hostile envers une personne qui appartient à un groupe, simplement du fait de son appartenance à ce groupe, et, par conséquent, considérée comme ayant les traits désagréables attribués à ce groupe » [traduction]. Dans l'antisémitisme chrétien traditionnel, ce sentiment a contribué au mythe du déicide (*Théo-ktonoi*). Plus récemment, ce type d'antisémitisme s'est manifesté sous la forme d'attaques contre les Juifs de la *diaspora* qui sont accusés d'être complices des atrocités supposément commises par Israël.

En règle générale, même si ces discours se prétendent des critiques à l'endroit d'Israël, il serait plus approprié de parler dans leur cas de discours antisémites. Ils ont en commun le fait de cacher le visage de l'antisémitisme sous le masque de l'anti-israélisme. Ce ne sont toutefois que des indicateurs et ils ne sauraient remplacer l'analyse factuelle.

Certains commentateurs ont aussi établi un quatrième critère, c'est-à-dire l'usage de comparaisons entre Israël ou les Juifs et l'Allemagne nazie, ou l'« holocauste inversé ». Il conviendrait peut-être mieux de considérer ce critère comme une application des deux premiers critères (diabolisation et double standard) mais il est suffisamment fréquent

¹⁶ Voir, p. ex., Gordon Allport, *THE NATURE OF PREJUDICE*, 1950, p. 8.

pour mériter une analyse distincte. L'holocauste inversé est analogue à d'autres formes de ce qu'on pourrait appeler les « droits humains inversés », c'est-à-dire le fait d'accuser les victimes des torts mêmes qu'elles ont subis. (Autres exemples : le mythe du raciste noir et le stéréotype de l'Indien qui donne d'une main et reprend de l'autre.) L'holocauste inversé comporte une myriade de variables, notamment le fait d'accuser les Juifs (notamment les Juifs d'Israël) d'être des nazis, des crypto-nazis, des sympathisants nazis et de commettre ou de reproduire l'holocauste.

III. LA CPCCA DEVRAIT INFORMER LE PERSONNEL ADMINISTRATIF DES UNIVERSITÉS AU SUJET DE LA NÉCESSITÉ DE DIRECTIVES PRÉCISES SUR LE HARCÈLEMENT ANTISÉMITE

Les collèges et les universités nord-américains interdisent généralement la discrimination ethnique, raciale et religieuse, y compris le harcèlement des étudiants et du personnel enseignant juifs. Cependant, il est prouvé que ces interdictions sont tout à fait inefficaces. Trop souvent, les responsables n'interviennent pas correctement à la suite d'incidents antisémites parce qu'ils sont incapables de les identifier comme tels. Dans de nombreux cas, en présence d'éléments anti-israéliens, les administrateurs sont incapables de reconnaître le caractère antisémite de ce qui peut sembler, à première vue, être un discours à caractère social ou politique. La CPCCA devrait régler ce problème en demandant instamment au personnel administratif des universités de produire des directives précises sur le harcèlement antisémite. La spécificité est la clé; sans elle, les universités continueront d'aller à la dérive.

Adoptée le 17 février 2009, la Déclaration de Londres sur le combat contre l'antisémitisme fournit une orientation générale importante tout à fait appropriée en

l'espèce. Ainsi, les signataires de la Déclaration de Londres ont avisé « les gouvernements ... [d']amplifier l'usage de la "définition de travail de l'antisémitisme" publiée par l'EUMC afin d'informer des politiques des organisations nationales et internationales et en tant que base pour un matériel d'instruction pour les autorités d'application de la loi¹⁷ ». C'est un point fondamentalement important. Dans le présent mémoire, nous avons analysé ci-dessus la définition de travail importante, détaillée et réfléchie de l'EUMC : plus que tout autre document, elle est considérée à l'échelon international comme la définition de l'antisémitisme contemporain faisant autorité. Dans la Déclaration de Londres, il est précisé avec justesse que le caractère précis des exemples fournis dans la définition de l'EUMC peut servir à éclairer, comme il se doit, les politiques des organisations nationales et internationales. Parmi celles-ci, les collèges et les universités comptent parmi les plus importants établissements en Amérique du Nord. Les établissements d'enseignement supérieur doivent prendre les devants en dénonçant, de manière précise, le caractère inacceptable des actions qui nient l'égalité des chances en prenant appui sur l'identité ancestrale ou l'ethnicité juive.

La CPCCA peut contribuer façon significative à la lutte contre l'antisémitisme en précisant davantage et en appliquant au niveau local les conclusions et les recommandations d'organismes internationaux comme l'Inter-parliamentary Coalition Against Antisemitism. En Amérique du Nord, où les établissements d'enseignement supérieur sont à la source d'un grand nombre de manifestations antisémites, la CPCCA

¹⁷ Inter-parliamentary Coalition Against Antisemitism, *Déclaration de Londres sur le combat contre l'antisémitisme*, 17 février 2009, accessible à l'adresse suivante : <http://www.communities.gov.uk/documents/corporate/pdf/1151284.pdf>.

devrait offrir une orientation quant à la façon dont les administrateurs des universités peuvent réagir au mieux face à l'aggravation actuelle de la situation. Le meilleur conseil que la CPCCA peut donner aux universités, c'est d'interdire le harcèlement antisémite avec le même soin et la même vigueur qu'elles interdisent le harcèlement à caractère sexuel. Comme pour d'autres types de politiques antidiscrimination, il est essentiel de préciser la nature des actions et des comportements qui ne sont pas admis. La CPCCA devrait inviter instamment les établissements à utiliser la définition de travail de l'EUMC comme base pour les codes de conduite, les programmes de formation et les séances d'orientation.